

Date de la convocation : 12/06/2024

Nombres d'administrateurs : 13

Présents : 9

Absents : 2

Absents représentés : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Numéro :
2024-021

OBJET :

**Convention pour l'accès
au bassin de la Piscine
Muriel Hermine à
Servian entre la Crèche
Multi Accueil Los
Pichonets et la
Communauté
d'Agglomération Béziers
Méditerranée**

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 20/06/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 034-263400640-20240617-2024021-CC



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISSETTE, Marie-Laure BELTRAN, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Carmen FARJAS, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Viviane BAUDE TOUSSAINT donne pouvoir à Véronique FRYDER AMEE, Bernard BLANC donne pouvoir à Marie-Laure BELTRAN

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté du CCAS de la ville de Servian et notamment du Multi-Accueil Los Pichonets de proposer des sorties à la piscine Muriel Hermine de Servian,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage à donner accès à la piscine Muriel Hermine, pour les enfants du Multi Accueil Los Pichonets sur les dates et selon les modalités financières précisées dans la convention annexée à la présente délibération,

Il est donc nécessaire de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

Article 1 : Approuve la convention pour l'accès au bassin de la Piscine Muriel Hermine de Servian entre la Crèche Multi-Accueil Los Pichonets et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Article 2 : La convention est conclue à compter de sa notification jusqu'au 30 juillet 2024 inclus.

Article 3 : Autorise M. Le Président à signer ladite convention et tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS

